



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

www.accvm.ca

Pour diffusion immédiate

L'ACCVM appuie les projets de modification abordant les enjeux liés à l'exploitation financière et à la diminution des facultés mentales chez les clients âgés et vulnérables

Toronto (Ontario), le 5 mars 2020 – Aujourd'hui, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) ont publié pour consultation des projets de modification visant à protéger les aînés et les Canadiens vulnérables contre l'exploitation financière et la fraude.

Les règles proposées prévoient que les sociétés devront prendre des mesures raisonnables pour obtenir le nom d'une personne-ressource de confiance, une personne que le client connaît bien et avec laquelle le conseiller pourra communiquer s'il croit que quelque chose cloche. En outre, les projets de modification clarifient les mesures que doit prendre une société de courtage qui impose un blocage temporaire des fonds détenus dans le compte d'un client lorsqu'elle soupçonne une situation d'exploitation financière ou de diminution des facultés mentales.

« Plusieurs familles se préoccupent du risque d'une situation d'exploitation financière ou de diminution des facultés mentales. Les règles permettent aux conseillers d'être les premiers à intervenir pour éviter l'exploitation financière de clients souffrant d'une diminution des facultés mentales. L'ACCVM et son groupe de travail sur la clientèle vulnérable s'attendent à continuer à collaborer avec les ACVM et d'autres parties intéressées pour mettre en œuvre des lignes de conduite, procédures et programmes rigoureux ayant trait à ces règles », a déclaré la vice présidente de l'ACCVM, Michelle Alexander.

- 30 -

L'ACCVM – Représentant les professionnels en placement au Canada

L'Association canadienne du commerce des valeurs mobilières (ACCVM) est l'association nationale du secteur des valeurs mobilières. Elle défend la position du secteur des valeurs mobilières en matière de réglementation des valeurs mobilières, de politiques publiques et de questions qui touchent le secteur pour le compte de ses 120 membres qui sont des sociétés de courtage en valeurs mobilières réglementées par l'OCRCVM exerçant des activités dans le secteur canadien des valeurs mobilières. Ces sociétés de courtage sont des intermédiaires clés sur les marchés canadiens des capitaux, car elles sont responsables de la majeure partie des services-conseils en finance, du commerce des valeurs mobilières et des activités de prise ferme sur les marchés publics et privés dont profitent les gouvernements et les sociétés. L'ACCVM est le chef de file du secteur canadien des valeurs mobilières et elle s'est engagée à

mettre en place un secteur des valeurs mobilières dynamique et prospère soutenu par des marchés des capitaux solides et efficaces. Pour plus d'information, consultez le site www.accvm.ca.

- 30 -

Pour les demandes de renseignements des médias, communiquez avec :

Melodie Edwards
Directrices, Service des communications
L'Association canadienne du commerce des valeurs mobilières (ACCVM)
416.687.5490
medwards@iac.ca